



*Société de Commissariat Aux Comptes*

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

## **ASSOCIATION ORRPA**

Siège social : 4 rue Marteau

51100 REIMS

SIRET 780 430 344 00066

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Audit Massé et Egelé  
S.A.R.L au capital de 8000 euros  
R.C.S REIMS B 440 273 779  
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2  
03.26.47.44.55



*Société de Commissariat Aux Comptes*

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

## **ASSOCIATION ORRPA**

Siège social : 4 rue Marteau

51100 REIMS

SIRET 780 430 344 00066

**RAPPORT**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Audit Massé et Egelé  
S.A.R.L au capital de 8000 euros  
R.C.S REIMS B 440 273 779  
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2  
03.26.47.44.55



*Société de Commissariat Aux Comptes*

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

A l'assemblée générale de l'association **L'OFFICE REMOIS DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES,**

**1) Opinion :**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORRPA relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**2) Fondement de l'opinion :**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3) Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le fait que les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus tel qu'exposé dans la note «Evènements postérieurs à la clôture» de l'annexe des comptes annuels et concernant l'incidence des évènements postérieurs sur la présentation des comptes ;
- le produit d'exploitation exceptionnel relatif à un dégrèvement de cotisations sociales URSSAF mentionné en 1.1 de l'annexe dont l'association a bénéficié au titre de l'exercice.

### **4) Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants correspondants, mais également à nous assurer du correct rattachement de celles-ci au bon exercice ;
- Nous nous sommes également attachés à vérifier la cohérence des recettes de l'association liées à des prestations facturables et à tester par sondages les factures qui correspondent ;

- Nous avons porté une attention particulière à l'explication des variations des frais généraux de l'association d'une année sur l'autre.

#### **5) Vérification et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **6) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le conseil d'administration.

#### **7) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

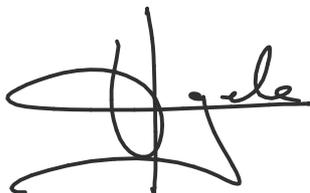
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 06 octobre 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Egele', with a stylized flourish below it.

Pierre J. EGELE

	Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent au 31/12/2018
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et développement			
Immobilisations incorporelles	Concessions, logiciels et droits similaires	38 866	38 384	481
	Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
TOTAL	38 866	38 384	481	
Actif immobilisé	Terrains			
	Constructions			
Immobilisations corporelles	Inst. techniques, mat.out. industriels			
	Autres immobilisations corporelles	250 853	196 307	54 546
Immobilisations financières	Immobilisations grevées de droits			
	Immobilisations corporelles en cours			
TOTAL	250 853	196 307	54 546	51 900
Actif immobilisé	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
Immobilisations financières	Titres immob. activité de portefeuille	71 217		71 217
	Autres titres immobilisés	15		15
Immobilisations financières	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 465		1 465
TOTAL	73 697		72 697	68 809
<b>AUDIT ME</b>				
COMMISSARIAT AUX COMPTES				
Actif circulant	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production biens et services			
Stocks et en-cours	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
TOTAL				476
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commande			
	Créances usagers et comptes rattachés	48 820	13 573	35 247
Créances	Autres créances	146 600		146 600
	TOTAL	195 421	13 573	181 848
Actif circulant	Autres titres			
	Valeurs mobilières de placement			
Divers	Instruments de trésorerie	297 929		297 929
	Disponibilités	10 211		10 211
Divers	Charges constatées d'avance (4)			
	TOTAL III	503 562	13 573	489 988
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III			
	IV			
Primes de remboursement des emprunts	IV			
	V			
Ecart de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	865 979	248 266	617 713	348 947
Renvois	(1) Dont droit au bail			
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			
Engagements reçus	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			
	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents			
Engagements reçus	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle			
	Dons en nature restant à vendre			
Autres	Autres			

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Fonds associés		
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		17 442	17 442
Ecart de réévaluation			
Réserves		18 164	18 164
Report à nouveau		63 982	70 253
Résultat de l'exercice		-9 941	-6 270
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financiers			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
<b>AUDIT ME</b>			
COMMISSARIAT AUX COMPTES			
Fonds dédiés			
Provisions pour risques		89 646	99 588
Provisions pour charges		30 000	26 930
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		30 030	38 800
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		228 600	
TOTAL II		288 630	65 730
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)	10 752	9 753
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes fiscales et sociales	98 066	44 897
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	115 988	125 360
Autres dettes	Autres dettes	985	1 359
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		13 643	2 257
		239 436	183 628
Ecart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		617 713	348 947
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	228 683	173 874
Engagements donnés	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Autres	Sur legs acceptés		
	Autres		

Association ORRPA

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018  
 Voir le rapport

	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue : Biens	178 439	231 260
Services liés à des financements réglementaires	178 439	231 260
Autres services		
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Cotisations		
Dons		
Legs et donations		
Subventions d'exploitation	967 818	692 970
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	23 983	26 284
Autres produits	131 119	2 632
<b>Total des produits d'exploitation I</b>	<b>1 301 360</b>	<b>953 146</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Marchandises		
Achats	2 825	557
Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements	28 924	25 439
Autres achats et charges externes (1)	476	379
Impôts, taxes et versements assimilés	323 535	255 844
Salaires et traitements	37 427	34 895
Charges sociales	475 785	444 013
amortissements	192 538	214 925
provisions	9 991	9 440
• sur immobilisations		
• sur actif circulant : provisions	13 573	
• pour risques et charges : provisions	3 100	
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	513	6 695
<b>Total des charges d'exploitation II</b>	<b>1 088 689</b>	<b>992 190</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>212 670</b>	<b>-39 043</b>
<b>Opérations courantes</b>		
Excédents ou déficits transférés		
Déficits ou excédents transférés		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 116	1 093
<b>Total des produits financiers V</b>	<b>1 116</b>	<b>1 093</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières VI</b>	<b>1 116</b>	<b>1 093</b>
<b>Résultat financier (V-VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat courant avant impôt (I-II-III-IV+V-VI)</b>	<b>213 787</b>	<b>-37 950</b>
<b>Renvois</b>		
(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Association ORRPA

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018  
 Voir le rapport

	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 026	
<b>Total des produits exceptionnels VII</b>	<b>13 026</b>	<b>0</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 798	29 631
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	30 000	
<b>Total des charges exceptionnelles VIII</b>	<b>46 798</b>	<b>29 631</b>
<b>Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>-33 772</b>	<b>-29 631</b>
<b>Produits</b>		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés	158	137
<b>Charges</b>		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	20 800	79 447
Engagements à réaliser sur ressources affectées	210 600	18 000
<b>Total des produits (I-III+IV+V+X) XII</b>	<b>1 336 304</b>	<b>1 033 687</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+X+XI) XIV</b>	<b>1 346 246</b>	<b>1 039 958</b>
<b>Excédent ou déficit (XII-XIV) (XIII-XV)</b>	<b>-9 941</b>	<b>-6 270</b>
<b>Produits</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>		

## 1 Faits majeurs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

### 1.1 Evènements principaux de l'exercice

- 2 ruptures conventionnelles ont été accordées sur l'exercice (l'ancienne directrice ainsi qu'une chef de service)
- Monsieur Marc Thomas, salarié de l'association depuis 2013, a pris les fonctions de direction à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.
- Une nouvelle Trésorière a été élue depuis le 4 juin 2019. Ce poste était vacant depuis l'AG de mai 2018
- Un dégrèvement de cotisations sociales URSSAF a été obtenu par l'association en décembre 2018 dans le cadre de l'exonération « aide à domicile » au titre des années 2016 à 2017.
- Par courrier en date du 29 janvier 2020, l'URSSAF confirme l'application d'une exonération « aide à domicile » à hauteur de 129 K€. Cette régularisation a été comptabilisée en produits d'exploitation (compte 772580 « produits sur exercices antérieurs »). En contrepartie de ce produit, des honoraires ont été comptabilisés pour 54 K€ afin de rémunérer le Cabinet qui a été mandaté dans le cadre du rescrit.
- Une provision pour risques de reversement de recettes a été appréhendée à hauteur de 30 K€. La facturation 2018 concernant les frais de gestion de l'activité mandataire a été majorée par erreur à concurrence de ce montant estimé. Au cours du premier semestre 2020, l'association met en œuvre des recalculs afin de déterminer de manière précise la régularisation à effectuer.

### 1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le Monde en ce début d'année 2020. L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie. Des mesures de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020.

Cette situation est de nature à affecter le fonctionnement de l'association en 2020. Toutefois, elle ne remet pas en cause, dans l'immédiat, la continuité d'exploitation compte tenu de la capacité de l'association à remplir ses missions après la période de confinement et compte tenu de ses modalités de financement.

## 2 Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### 2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

**AUDIT ME**  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2015-06 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

### 2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 3 Informations relatives au bilan

#### 3.1 Actif

##### 3.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	38 353	513		38 866
Immobilisations corporelles	238 248	12 605		250 853
Immobilisations financières	68 808	3 889		72 697
<b>TOTAL</b>	<b>345 410</b>	<b>17 007</b>		<b>362 417</b>

Principaux mouvements :

- Acquisition matériel de bureau et mobilier de bureau : 9 K€
- Travaux aménagement bureaux : 3,4 K€

##### 3.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	38 352	32		38 384
Immobilisations corporelles	186 349	9 958		196 307
<b>TOTAL</b>	<b>224 701</b>	<b>9 990</b>		<b>234 691</b>

#### 3.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 3.1.3.1 Méthode d'amortissement

Logiciels et progiciels : 1 an

#### 3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 3.1.4.1

Méthode d'amortissement **AUDIT ME**  
Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau : 5 ans

Matériel informatique : 3 à 4 ans

Mobilier : 5 à 10 ans

#### 3.1.5 Immobilisations financières

— Dépôt de cautions pour 1 465 €

— Titres Crédit Coopératif pour 71 217 €

— Parts sociales Crédit Coopératif 15 €

#### 3.1.6 Evaluation des stocks

Les stocks sont composés de fournitures diverses.

### 3.1.7 Créances

Créances de l'actif circulant	Montant Brut	Echéances	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Créances usagers et compte rattachés	48 820	48 820	
Autres (dont dégrèvement URSSAF de 128 822 €)	146 600	146 600	
Charges constatées d'avance	10 211	10 211	

### 3.1.8 Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Usagers - Factures à établir	10 000
Subventions de fonctionnement à recevoir	133 306
Divers produits à recevoir (dont Dégrèvement URSSAF)	119
Intérêts courus à recevoir	143 425
<b>TOTAL</b>	<b>143 425</b>

### 3.1.9 Valeurs mobilières de placement

Néant.

### 3.2 Passif

#### 3.2.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
valeur du patrimoine intégré				
fonds statutaires				
apports	17 442 €			17 442 €
legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme <sup>1</sup>				
<b>Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise</b>				
<b>Réserves</b>				
réserves indisponibles				
réserves de fonctionnement	18 164 €			18 164 €
réserves pour travaux				
réserves pour projet associatif				
résultat	-6 270 €	- 9 941 €	-6 270 €	- 9 941 €
<b>Report à nouveau débiteur</b>				
<b>Report à nouveau créditeur</b>	70 253 €		6 270 €	63 982 €

<sup>1</sup> Les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association. L'intégralité de la subvention est rapportée au résultat.

### 3.2.2 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour charges (2)		30 000		30 000
Provisions pour retraite (1)	26 930	3 100		30 030
<b>TOTAL</b>	<b>26 930</b>	<b>33 100</b>		<b>60 030</b>

(1) Cette provision représente les engagements de retraite et avantages assimilés.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice :

- taux d'actualisation : 0,50 %
- taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
- Turnover : Table de turnover faible
- Mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles.

La valorisation de la provision est externalisée au cabinet AG2R La Mondiale.

La variation de la provision est principalement liée à l'évolution à la baisse du taux d'actualisation.

(2) La facturation 2018 concernant les frais de gestion de l'activité mandataire a été majorée. Le montant qui aurait dû être facturé est estimé à 56 K€ alors que la facturation 2018 était de 86 K€, soit un écart prévisionnel de 30 K€.

### 3.2.3 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

N° compte	Libelle	31.12.2018	Dotation	Reprise	31.12.2019
194 000	Fonds dédiés MAIA	19 166 €	210 600 €	19 166 €	210 600 €
194 002	Fonds dédiés AGRR 2015	1 634 €		1 634 €	
194 003	Fonds dédiés Fondation France	7 000 €			7 000 €
194 004	Fonds dédiés Fondation France	11 000 €			11 000 €

### 3.2.4 Etat des dettes



	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 752	10 752		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 066	98 066		
Dettes fiscales et sociales	115 988	115 988		
Autres dettes	985	985		
Produits constatés d'avance	13 643	13 643		
<b>TOTAL</b>	<b>239 434</b>	<b>239 434</b>		

### 3.2.5 Charges à payer

<b>Charges à payer</b>	
Fournisseurs – Factures non parvenues	63 846
Personnel – Provision pour congés payés	49 748
Personnel – Autres charges à payer	8 955
Charges sociales sur congés payés	23 856
<b>TOTAL</b>	<b>146 405</b>

### 3.2.6 Produits constatés d'avance

<b>Produits constatés d'avance</b>	
Adhésions sur activités / Quote-part 2019	2 334 €
Subvention Erasmus	11 309 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 643 €</b>

## 4 Informations relatives au compte de résultat

### 4.1 Détail des subventions

SUBV. Ville de Reims fonctionnement	200 000
SUBV. Conseil Départemental 51	175 000
SUBV. ARS MAIA (1)	550 600
SUBV. ERASMUS	4 788
SUBV. ETAT DRDJSCS	18 000
SUBV. ETAT DDCSPP	5 000
SUBV. CLIC Communes de la CAR	9 430
SUBV. ALMA	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>967 818</b>

(1) S'ajoute une reprise de fonds dédiés à hauteur de 19 167 €

### 4.2 Charges et produits exceptionnels

- Produits :
    - Remboursements assurance véhicules accidenté et volé 13 026
  - Charges :
    - Paiement échéancier locations véhicules accidenté et volé 16 798
    - Dotation provision reversement frais de gestion activitaire Mandataire (au titre de 2018) 30 000
- Soit un résultat exceptionnel de - 33 772 €

#### 4.3

##### Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de 2019 se décompose ainsi :

- 3 cadres en CDI, soit 2,28 ETP
  - 15 employés permanents soit 12,22 ETP permanents, dont un apprenti depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019
- Au total : 18 salariés pour 14,5 ETP.

#### 4.4

##### Impôt sur les bénéfices

Un impôt sur les bénéfices de 158 € est dû par l'association sur les produits financiers qu'elle a perçus au cours de l'année 2019.



#### 5 Autres informations

##### 5.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'y a aucune rémunération ni avantage en nature versés à des cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

##### 5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	Montants en €
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 020 € TTC
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
<b>Honoraires totaux</b>	<b>4 020 € TTC</b>

##### 5.3 Engagements hors bilan

Néant



*Société de Commissariat Aux Comptes*

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

## **ASSOCIATION ORRPA**

Siège social : 4 rue Marteau

51100 REIMS

SIRET 780 430 344 00066

**RAPPORT**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



*Société de Commissariat Aux Comptes*

*Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes*

*Rattachée à la CRCC de Reims*

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice 2019, directement ou indirectement, entre l'association, ses dirigeants et ses administrateurs.

Reims, le 06 octobre 2020

Pierre J. EGELE